www.mediationconseil.fr

Vous informe – Février 2011

ACCORDS DE BRANCHE NON ETENDUS

CLASSIFICATIONS & SALAIRES

- BANQUE : Accord du 31/1/2011 – Salaires 2011.
- BATIMENT : Avenant 63 du 13/1/2011 – Salaires mensuels des ingénieurs et cadres à compter du 1/2/2011.
- BISCOTTERIES BISCUITERIES : Accord du 7/1/2011 – Revalorisation des salaires minimaux et instauration d'un treizième mois.
- BRICOLAGE : Accord du 7/12/2010 – Salaires minimaux applicables après extension.
- COMMERCE DE GROS EN BONNETERIE : Accord du 15/12/2010 – Revalorisation des salaires au 1/1/2011.
- COMMERCE DE MATERIEL AGRICOLE : Accord du 16/12/2010 - Nouvelle classification avec vingt-deux coefficients et trois niveaux de classement. Un guide de trente-huit emplois repères distribués entre les trois groupes de métiers (atelier, vente, administratif) et trois secteurs professionnels. Application dans les neuf mois de la parution de l'arrêté d'extension au journal officiel.
- COOPERATIVES DE FLEURS, FRUITS & LEGUMES : Avenant du 5/11/2010 – Salaires au 1/11/2010.
- EXPLOITATIONS FRIGORIFIQUES : Avenant du 2/11/2010 – Simplification de la classification.
- GARDIENS, CONCIERGES & EMPLOYES D'IMMEUBLES : Avenant 78 du 9/11/2010 – Salaires des personnels de catégories A et B + actualisation des dispositions sur la prime d'astreinte. Entrée en vigueur après extension.
- INDUSTRIES CHIMIQUES : Accord du 26/1/2011 – Majoration des salaires minimaux au 1/1/2011 puis au 1/5/2011.
- INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE : Accord du 9/2/2011- Salaires au 1/1/2011 puis au 1/7/2011.
- MARCHES FINANCIERS : Accord du 9/12/2010 – Salaires minimaux hiérarchiques au 1/1/2011.
- TELECOMMUNICATIONS : Accord du 27/1/2011 – Salaires minimaux 2011.
- TRANSPORTS ROUTIERS DE DEMENAGEMENT : Avenant 7 du 2/2/2011 – Augmentation des salaires minima des ouvriers d'environ 1,6% au 1/2/2011 puis de 0,3% après extension et, au plus tard, le 1/5/2011.
- TRAVAIL MECANIQUE DU BOIS : Accord du 30/9/2010 – Fixe une grille salariale et une grille des primes d'ancienneté au 1/11/2010 dans le secteur de l'industrie de la brosserie.

FORMATION PROFESSIONNELLE - NEGOCIATION COLLECTIVE

- AMEUBLEMENT, FABRICATION : Accord du 6/10/2010 – Création de la commission paritaire de branche de validation des accords d'entreprise.
- INDUSTRIES CHARCUTIERES : Accord du 7/12/2010 – Modalités de fonctionnement de la commission paritaire de validation des accords d'entreprises signés avec les élus du personnel dans les entreprises de moins de 200 salariés.

- PRODUCTION AGRICOLE : Accord du 25/1/2011 – Modalités d'application de la modification des règles de représentativité, suite à la loi du 15/10/2010.
- TRANSPORTS ROUTIERS & ACTIVITES AUXILIAIRES : Accord du 1/2/2011 – Formation professionnelle.

PREVOYANCE

- BRICOLAGE : Accord du 17/12/2010 – Mise en place d'un régime de prévoyance applicable dès le 1/1/2011 pour les adhérents à la FMB.
- EXPLOITATIONS FRIGORIFIQUES : Avenant du 2/11/2010 – Amélioration du régime de prévoyance (garantie rente éducation et rente handicap) sans augmentation du taux de cotisation.
- IMMOBILIER : Avenant 48 du 23/11/2010 - Institue un régime de base obligatoire de prévoyance, apportant une couverture incapacité, invalidité et décès ainsi qu'un régime de remboursement de frais de santé. Cotisation de 0,44 % (initialement 0,39 %) du salaire (limite à quatre plafonds de sécurité sociale) prise en charge par l'employeur à 55 %.
- RECUPERATION : Avenant 6 du 11/1/2011 – Relèvement des taux de cotisations au régime de prévoyance à compter du 1/7/2011, au plus tôt, puis au 1/1/2012.

AUTRES THEMES

- COMMERCE DE GROS EN BONNETERIE : Accord du 15/12/2010 – Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- ECONOMIE SOCIALE : Accord interbranches du 15/1/2011 – Développement du principe de parcours d'évolution professionnelle et mise en place d'une bourse de l'emploi devant faciliter la mobilité interbranches.

JURISPRUDENCE

- ABSENCE MALADIE & REMPLACEMENT DEFINITIF : Cass. Soc. 26/1/2011, n°09-67.073 – Le licenciement du salarié malade n'est réel et sérieux en cas de remplacement par mutation interne que si le salarié muté est lui-même remplacé de manière totale et définitive. La Cour d'appel doit ainsi s'assurer que le recrutement d'un salarié en CDI à temps partiel permettait d'assurer ce remplacement.
- BAISSE D'ACTIVITE & LICENCIEMENT ECONOMIQUE : Cass. Soc., 16/2/2011, n° 10-10.110 et 09-72.172 - La seule mention d'une baisse d'activité sans référence à des difficultés économiques ne suffit pas à motiver la lettre de licenciement pour motif économique. Il en va autrement lorsque la baisse d'activité invoquée est par ailleurs suffisamment circonstanciée pour permettre au juge de vérifier l'existence de difficultés économiques en résultant.
- BUDGETS DU COMITE D'ENTREPRISE : Cass. Soc. 1/2/2011, n°10-30.160 –L'action du CE en paiement de la subvention de fonctionnement se prescrit par cinq ans. Ce délai court à compter de la communication par l'employeur des éléments nécessaires à son calcul et, en l'occurrence, de la masse salariale.
- CDD & APTITUDE AVEC RESERVES : Cass. Soc. 25/1/2011, n°09-72.834 – Est discriminatoire le non renouvellement du CDD d'un salarié déclaré apte avec réserve par la médecine du travail.
- CHSCT & DELAI DE CONTESTATION DU RECOURS A L'EXPERTISE : TGI de CLERMONT FERRAND du 9/2/2011, n°11/00122 – L'opposition de l'employeur à l'exercice de la mission de l'expert désigné par le CHSCT, tout en s'abstenant de saisir le juge pour contester la nécessité de celle-ci, constitue un trouble manifestement illicite.
- CLASSEMENT EN INVALIDITE & OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR : Cass. Soc. 25/1/2011, n°09-42.766 - Dès lors que le salarié informe son employeur de son classement en invalidité deuxième catégorie sans manifester la volonté de ne pas reprendre le travail, il appartient à celui-ci de prendre l'initiative de faire procéder à une visite de reprise, laquelle met fin à la suspension du contrat de travail.

- CLAUSE DE CHANGEMENT DE CONTROLE : Cass. Soc. 26/1/2011, n°09-71.271 - La clause contractuelle qui permet au salarié de rompre le contrat de travail, ladite rupture étant imputable à l'employeur, en cas de changement de contrôle, de fusion, absorption ou de changement significatif d'actionnariat entraînant une modification importante de l'équipe de direction, est licite dès lors qu'elle est justifiée par les fonctions du salarié au sein de l'entreprise et qu'elle ne fait pas échec à la faculté de résiliation unilatérale du contrat par l'une ou l'autre des parties
- CONTRAT A TEMPS PARTIEL : Cass. soc., 26/1/2011, n°09-71.349 - La clause contractuelle par laquelle le salarié à temps partiel a la faculté de refuser les missions qui lui sont confiées est sans effet sur les exigences légales relatives à la mention dans le contrat de travail de la durée de travail et de sa répartition, et, en l'absence de celle-ci, sur l'obligation pour l'employeur de rapporter la preuve, d'une part, de la durée exacte convenue, et, d'autre part, que le salarié n'était pas placé dans l'impossibilité de prévoir à quel rythme il devait travailler et qu'il n'avait pas à se tenir constamment à la disposition de l'employeur.
- CONVOCATION PAR CHRONOPOST : Cass. Soc. 8/2/2011, n°09-40.027 – L'article L1232-2 du code du travail prévoit que la lettre de convocation à un entretien préalable au licenciement peut être transmise par lettre recommandée avec accusé de réception ou être remise en main propre contre décharge. La Cour qui avait rejeté la validité d'une convocation par fax, admet celle d'une convocation par Chronopost en ce qu'elle permet de justifier des dates d'expédition et de réception.
- DENIGREMENT DE LA HIERARCHIE PAR MAIL & LICENCIEMENT : Cass. Soc. 2/2/2011, n°09-72.313 et 09-72.449 – L'employeur qui a eu légitimement connaissance du contenu d'un message envoyé via la messagerie professionnelle peut l'utiliser pour justifier un licenciement. La Cour s'est ici prononcée dans deux cas :
  1. Le salarié avait insulté son employeur et annoncé son absence non autorisée dans un courriel adressé à son épouse mais envoyé par mégarde en copie à un autre salarié de l'entreprise qui l'avait fait suivre à la Direction ;
  2. Des mails outranciers avaient été échangés entre deux salariés au temps et au lieu de travail, et portaient sur un incident relatif à l'exécution par l'un d'eux de ses obligations professionnelles ; les mails avaient été découverts pour les besoins du travail à l'occasion de l'absence imprévue d'un des deux salariés.
- FERMETURE D'UNE FILIALE, LEGERETE BLAMABLE : Cass. soc. 1/2/2011, n°10-30.045 - Si, en cas de fermeture définitive et totale de l'entreprise, le juge ne peut, sans méconnaître l'autonomie de ce motif de licenciement, déduire la faute ou la légèreté blâmable de l'employeur de la seule absence de difficultés économiques ou, à l'inverse, déduire l'absence de faute de l'existence de telles difficultés, il ne lui est pas interdit de prendre en compte la situation économique de l'entreprise pour apprécier le comportement de l'employeur. La Cour d'appel qui a relevé, notamment - que la baisse d'activité de la société fermée était imputable à des décisions du groupe auquel elle appartenait, qu'elle ne connaissait pas de difficultés économiques, mais qu'elle obtenait au contraire de bons résultats … que la décision de fermeture a été prise par le groupe, non pas pour sauvegarder sa compétitivité, mais afin de réaliser des économies et d'améliorer sa propre rentabilité, au détriment de la stabilité de l'emploi dans l'entreprise concernée - elle a pu en déduire que l'employeur avait agi avec une légèreté blâmable et que les licenciements étaient dépourvus de cause réelle et sérieuse.
- GREVE & DEBRAYAGES COURTS & REPETES : Cass. Soc. 25/1/2011, n°09-69.030 – Des arrêts de travail courts et répétés, quelque dommageables qu'ils soient pour la production, ne peuvent en principe, être considérés comme un exercice illicite du droit de grève.
- HARCELEMENT MORAL & CHARGE DE LA PREUVE : Cass. Soc. 25/1/2011, n°09-42.766 - Lorsque le salarié établit la matérialité de faits précis et concordants constituant selon lui un harcèlement, il appartient au juge d'apprécier si ces éléments, pris dans leur ensemble, permettent de présumer l'existence d'un harcèlement moral et, dans l'affirmative, il incombe à l'employeur de prouver que ces agissements ne sont pas constitutifs d'un tel harcèlement et que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à tout harcèlement.
- INAPTITUDE EN TROIS VISITES : Cass. Soc. 26/1/2011, n°08-44583 - Dès lors que la seconde visite médicale avait été effectuée, l'obligation de l'employeur de

reprendre le paiement des salaires à l'expiration du délai d'un mois n'était pas sérieusement contestable, peu important la troisième visite effectuée par le médecin du travail deux mois plus tard, également intitulée « 2e visite ».

- MALADIE & LOGEMENT DE FONCTION : Cass. soc. 26/1/2011, n°09-43.193 - Le logement attribué à titre gratuit à un salarié pour l'exercice de ses fonctions, qui est l'accessoire du contrat de travail et dont il bénéficie dans sa vie personnelle, ne peut lui être retiré ou donner lieu au versement d'un loyer, pendant une période de suspension du contrat de travail pour maladie. La Cour précise que la non-exécution par le salarié des permanences et des astreintes pendant son arrêt de travail n'autorise pas l'employeur à réclamer pour l'occupation, à titre personnel et professionnel, du logement de fonction, le paiement d'un loyer et de charges locatives, non prévu par les dispositions contractuelles et conventionnelles.
- MANDAT NON CONNU DE L'EMPLOYEUR & CONSEQUENCES DU LICENCIEMENT NUL : Cass. Soc. 16/2/2011, n°10-10.592 - La protection du conseiller prud'homal s'applique à compter de la proclamation des résultats des élections, peu important l'ignorance par l'employeur de l'existence du mandat (seule une fraude du salarié peut le priver de la protection attachée à son mandat). Néanmoins, la Cour nous indique que le manquement par le salarié à son obligation de loyauté à l'égard de l'employeur peut avoir une incidence sur le montant de l'indemnisation due au titre de la violation de son statut protecteur. Encore faudra-t-il démontrer que le salarié a volontairement caché son statut protecteur à l'employeur.
- MODULATION & CONGE SANS SOLDE : Cass. Soc. 9/2/2011, n°09-42.939 – Les jours de congés payés et d'absence, à défaut de dispositions légales ou conventionnelles ou d'un usage contraires, ne peuvent être assimilés à du temps de travail effectif pour le décompte des heures supplémentaires.
- PROCES-VERBAL DE CARENCE & REPRESENTATIVITE DES SYNDICATS : Cass. Soc. 19/1/2011, n°10-60.277 - L'établissement d'un procès-verbal de carence établissant qu'aucune organisation syndicale ne s'est présentée au scrutin, il en résulte que ces élections, qui ne permettent pas d'évaluer l'audience syndicale, ne mettent pas fin à la période transitoire. La CFTC pouvait donc valablement désigner un délégué syndical dans cette entreprise ayant organisé des élections après la loi du 22 août 2008.
- REMUNERATION DES TEMPS DE PAUSE & RESPECT DU SMIC : Cass.Crim. 15/2/2011, n°10-87.019, 10-83.988 et 10-87.185 – L'employeur ne peut inclure dans le calcul des salaires, afin de les porter au niveau du SMIC, la rémunération spécifique, prévue par une convention ou un accord collectif, ou un contrat de travail, dont peuvent faire l'objet les temps consacrés aux pauses, s'ils ne répondent pas à la définition du temps de travail effectif.
- RUPTURE CONVENTIONNELLE : CA Riom, 18/1/2011, n° 10/00658 – Requalifie en licenciement sans cause réelle et sérieuse, la procédure de rupture conventionnelle intervenue dans un climat conflictuel. L'employeur avait d'abord présenté une alternative au salarié : un « licenciement avec perte et fracas » ou un « licenciement avec accord des deux parties » avant de le convoquer à un nouvel entretien l'invitant à signer une rupture conventionnelle. Le salarié y ayant consenti sous la menace d'un licenciement et dans un contexte demeuré conflictuel, l'accord est donc remis en cause par les magistrats.

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

DECRETS & ARRETES
(Autres que ceux d'extension des accords de branches)

- ATMP & STAGIAIRES DES PROFESSIONS AGRICOLES : Décret du 7/2/2011 – Précisions sur les modalités de déclaration des accidents et sur le salaire de référence pour le calcul des prestations.
- ENVOI DE L'ATTESTATION POLE EMPLOI PAR INTERNET EN 2012 – Décret du 1/2/2011 – Cette obligation d'envoi par voie électronique concernera les entreprises employant au moins onze salariés au 31 décembre de l'année précédant l'expiration ou la rupture du contrat de travail.

- TAXES DE RENOUVELLEMENT DES TITRES DE SEJOUR : Décret du 9/2/2011 – Modifie les montants des taxes dues pour le renouvellement des titres.

DIRECTIVES – CIRCULAIRES – LETTRES CIRCULAIRES ….

- DISPOSITIF D'INITIATION AUX METIERS EN ALTERNANCE (DIMA) : Circulaire du Ministère de l'Education du 19/1/2011 - Apporte des précisions sur le fonctionnement du dispositif qui remplace l'apprentissage junior
- REDUCTION FILLON : Circulaire DSS/SD5B/SG/SAFSL/SDTPS du 27/1/2011 – Précise les modalités de calcul de la réduction FILLON annualisée
- RETRAITE PROGRESSIVE & COTISATIONS AGIRC –ARRCO : Circulaires AGIRC ARRCO du 10/1/2011 – Précisent les modalités selon lesquelles les salariés en retraite progressive peuvent cotiser sur la base d'une rémunération à temps plein.
- TRANSPORTS ROUTIERS, FILLON & TEPA : Circulaire ACOSS du 26/1/2011 - Questions-réponses sur les allégements de cotisations sociales au titre des heures supplémentaires : rappelle que les heures d'équivalence sont prises en compte dans le calcul du taux de réduction Fillon mais pas pour l'ouverture du droit aux allégements prévus par la loi TEPA.

INFORMATIONS DIVERSES

- DIF, PORTABILITE & FAUTE GRAVE : Réponse du Gouvernement à l'Assemblée Nationale Q n°68695 du 1/2/2011 – Préconise de faire droit à une demande de DIF présentée par le salarié pendant une durée équivalente à celle du préavis qui aurait été applicable si le salarié n'avait pas été licencié pour faute grave
- HOSPITALISATION PRIVEE A BUT NON LUCRATIF : Note de la FEHAP établissant un comparatif entre la valeur du point salarial fixée à 4,403 € par décision du 29/9/2010 et le montant du SMIC au 01/01/2011.

ARRETES D'EXTENSIONS /AGREMENTS

ACCORDS NATIONAUX

BRANCHES	THEMES	DATES
ADMINISTRATEURS & MANDATAIRES JUDICIAIRES (Personnel) (N° 3353)	Non-discrimination et retraite (Sous réserve)	Avenant du 1/4/2010 JO du 24/2/2011
AMEUBLEMENT (NEGOCE) (N° 3056)	Modification de l'article 36 relatif à l'indemnisation maladie	Avenant du 1/7/2010 JO du 26/2/2011
ASSAINISSEMENT & MAINTENANCE INDUSTRIELLE (N° 3309)	Prévoyance	Avenant du 25/3/2010 JO du 26/2/2011
ATELIERS & CHANTIERS D'INSERTION	Typologie des emplois repères (Sous réserve) Classifications et rémunérations (Sous réserve)	Accord du 21/1/2009 Avenant du 18/2/2010 Accord du 21/1/2010 Avenant du 18/2/2010 JO du 24/2/2011
AUTOROUTES OU OUVRAGES ROUTIERS (Sociétés concessionnaires ou exploitantes) (N° 3336)	Diversité et égalité des chances (Sous réserves)	Accord du 28/10/2009 (Une annexe) JO du 22/2/2011
BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFEVRERIE & ACTIVITES QUI S'Y RATTACHENT (N° 3051)	Financement et développement du paritarisme (Sous réserve/exclusion)	Accord du 11/12/2009 (deux annexes) JO du 9/2/2011
BOIS & IMPORTATION DES BOIS. (Industries)	Répartition des sommes versées au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels	Accord du 13/4/2010 JO du 26/2/2011
BONNETERIE, LINGERIE, CONFECTION, MERCERIE, CHAUSSURES & NEGOCES CONNEXES (Commerces de gros) (N° 3148)	Mise en place du forfait annuel en jours (Sous réserves)	Accord du 6/7/2010 JO du 22/2/2011
BOUCHERIE, BOUCHERIE-CHARCUTERIE, BOUCHERIE HIPPOPHAGIQUE, TRIPERIE, COMMERCES DE VOLAILLES & GIBIERS (N° 3101)	Modification de l'article 30	Avenant du 8/10/2010 JO du 26/2/2011
BOULANGERIE & PATISSERIE (Activités industrielles) (N° 3102)	Salaires (Sous réserve)	Avenant du 9/9/2010 JO du 22/2/2011
BRICOLAGE (N° 3232)	Participation des représentants syndicaux et indemnisation des frais de déplacement lors des réunions paritaires de branche	Accord du 18/3/2010 JO du 26/2/2011
CABINETS & CLINIQUES VETERINAIRES (N° 3282)	Valeur du point (Sous réserve)	Avenant du 25/10/2010 JO du 24/2/2011
CABINETS MEDICAUX (Personnel) (N° 3168)	Salaires (Sous réserve)	Avenant du 2/6/2010 JO du 24/2/2011
CAOUTCHOUC (N° 3046)	Egalité professionnelle (Sous réserves) (Exclusion)	Accord du 4/2/2010 JO du 23/2/2011
CASINOS (N° 3167)	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Avenant du 31/10/2009 JO du 19/2/2011

CENTRES POUR LA PROTECTION, L'AMELIORATION ET LA CONSERVATION DE L'HABITAT ET ASSOCIATIONS POUR LA RESTAURATION IMMOBILIERE (Personnels) (N° 3221)	Champ d'application de la convention	Avenant du 25/5/2010 JO du 26/2/2011
CHAINES DE CAFETERIAS & ASSIMILES (N° 3297)	Fonctionnement de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (dernier alinéa de l'article V non encore étendu)	Accord du 31/03/2010 JO du 19/2/2011
CHAUSSURE (Commerce succursaliste) (N° 3120)	Salaires minima conventionnels garantis pour les cadres (sous réserve) Salaires minima conventionnels garantis pour les employés (sous réserve)	Accord du 15/06/2010 Accord du 15/06/2010 JO du 10/2/2011
CHAUSSURES (Détaillants) (N° 3008)	Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes (Sous réserve)	Accord du 14/6/2010 JO du 22/2/2011
COIFFURE & PROFESSIONS CONNEXES (N° 3159)	Formation professionnelle tout au long de la vie (Sous réserves) Mise en place de formations qualifiantes sur les contrats de professionnalisation et pour les périodes de professionnalisation (Sous réserves)	Accord du 21/4/2010 Avenant du 21/4/2010 (Une annexe) JO du 24/2/2011
COMMERCES DE DETAIL NON ALIMENTAIRES (N° 3251)	Formation	Avenants du 27/5/2010 JO du 26/2/2011
COMMERCES DE GROS (N° 3044)	Création de trois certificats de qualification professionnelle dans le domaine de la vente	Accord du 18/5/2010 JO du 26/2/2011
COOPERATION MARITIME (N° 3326)	Classification des ouvriers et des employés et salaires	Avenant du 17/12/2009 JO du 26/2/2011
CREATION & EVENEMENT (Entreprises techniques) (N° 3355)	Certification sociale des entreprises	Accord du 18/6/2010 JO du 26/2/2011
DISTRIBUTION CINEMATOGRAPHIQUE (Employés et ouvriers) & DISTRIBUTION DE FILMS DE L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE (Cadres et agents de maîtrise) (N° 3174)	Préavis, périodes d'essai et indemnités conventionnelles de licenciement (Sous réserves)	Accord du 18/3/2010 JO du 23/2/2011
EAUX EMBOUTEILLEES, BOISSONS RAFRAICHISSANTES SANS ALCOOL & BIERE (Activités de production) (N° 3247)	Salaires (Sous réserves)	Avenant du 27/10/2010 JO du 24/2/2011
EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE (N° 3097)	Financement de la formation continue (Sous réserve)	Avenant du 9/6/2010 JO du 19/2/2011
HUISSIERS DE JUSTICE (N° 3037)	Taux de contribution à la formation professionnelle (Exclusion)	Avenant du 7/7/2010 JO du 22/2/2011

INDUSTRIE TEXTILE (N° 3106)	Modification des barèmes (Sous réserves) Salaires des employés, techniciens, agents de maîtrise et assimilés (Sous réserves) Salaires des ingénieurs et cadres (Sous réserves)	Avenants du 22/9/2010 JO du 22/2/2011
INDUSTRIES DU BOIS POUR LE BATIMENT ET LA FABRICATION DE MENUISERIES INDUSTRIELLES	Classifications d'emplois et détermination des salaires minima	Avenant du 27/4/2010 JO du 26/2/2011
MANUTENTION FERROVIAIRE & TRAVAUX CONNEXES (ENTREPRISES) (Personnel) (N° 3170)	Salaires pour l'année 2011 (sous réserve)	Avenant du 5/11/2010 JO du 13/2/2011
MAREYEURS-EXPEDITEURS (N° 3256)	Reconduction du GNP et de l'OCIRP en qualité d'organismes assureurs du régime de prévoyance	Avenant du 18/12/2009 JO du 19/2/2011
PANNEAUX A BASE DE BOIS (Industries)	Répartition des sommes versées au fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels	Accord du 30/6/2010 JO du 26/2/2011
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAU, DE BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE ET LIBRAIRIE (Commerce de détail) (N° 3252)	Prorogation dans la branche de la librairie de la durée d'application de la convention collective	Accord du 15/9/2010. JO du 26/2/2011
POISSONNERIE (N° 3243)	Epargne salariale (Élargissement au commerce de gros de la poissonnerie)	Avenant du 24/3/2010 JO du 22/2/2011
PREVENTION & SECURITE (Entreprises) (N° 3196)	Indemnités de panier Salaires (Sous réserve)	Accords du 21/10/2010 (3 annexes) JO du 22/2/2011
PRODUCTION DES PAPIERS, CARTONS & CELLULOSES (Ouvriers, employés, dessinateurs, techniciens et agents de maîtrise) (N° 3242)	Prime de panier de nuit Dispositions générales	Avenant du 9/2/2010 JO du 23/2/2011 Avenant du 18/6/2010 JO du 26/2/2011
PRODUCTION ET TRANSFORMATION DES PAPIERS, CARTONS & CELLULOSES (Ouvriers, employés, dessinateurs, techniciens et agents de maîtrise) (N° 3242 et 3250)	Classifications professionnelles (7 annexes) (Sous réserves)	Avenant du 17/6/2009 JO du 23/2/2011
PRODUITS ALIMENTAIRES ELABORES (Industries) (N° 3127)	Compte épargne temps	Avenant du 1/4/2010 JO du 26/2/2011
PROTHESISTES DENTAIRES & LABORATOIRES DE PROTHESES DENTAIRES (Personnels) (N° 3254)	Contrat d'apprentissage (Actualisation de l'annexe III) (Sous réserve)	Accord du 19/3/2010 JO du 22/2/2011

PUBLICITE & ASSIMILEES (Entreprises) (N° 3073)	Salaires	Accord du 8/9/2010 JO du 22/2/2011
REGIES DE QUARTIER & COMITE NATIONAL DE LIAISON DES REGIES DE QUARTIER (N° 3369)	Champ d'application	Accord du 19/10/2009 JO du 12/2/2011
REMONTEES MECANIQUES ET DOMAINES SKIABLES (N° 3122)	Développement des certificats de qualification professionnelle	Avenant du 16/6/2010 JO du 26/2/2011
SPORT (N° 3328)	Salaires (sous réserve) Recodification du code du travail Champ d'application Certificats de qualification professionnelle ;	Avenant du 7/7/2010 JO du 19/2/2011 7 avenants du 7/7/ 2010 JO du 26/2/2011
TEILLAGE DU LIN (Coopératives agricoles) (IDCC N° 7007)	Majoration des salaires conventionnels à compter du 1/7/2010	Avenant du 2/7/2010 JO du 16/2/2011
TELECOMMUNICATIONS (N° 3303)	Prise en charge des dépenses de fonctionnement de deux CFA, Stress professionnel et risques psychosociaux	Accord du 9/7/2010 Accord du 27/5/2010 JO du 26/2/2011
THEATRES PRIVES (N° 3268)	Salaires minima (Sous réserves)	Accord du 21/10/2010 JO du 23/2/2011
THERMALISME (N° 3298)	Salaires (Sous réserves)	Avenant du 2/12/2010 JO du 25/2/2011
TOURISME SOCIAL & FAMILIAL (Organismes) (N° 3151)	Minima conventionnels (Sous réserve)	Avenant du 23/11/2010 JO du 24/2/2011
TRANSFORMATION DES PAPIERS, CARTONS & CELLULOSES (Ouvriers, employés, dessinateurs, techniciens et agents de maîtrise) (N° 3250)	Prime de panier de nuit	Avenant du 9/2/2010 JO du 23/2/2011
TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE VOYAGEURS (Réseaux) (N° 3099)	Travail de nuit (Sous réserve)	Accord du 2/2/2010 JO du 24/2/2011
TRAVAIL TEMPORAIRE (Entreprises) (N° 3212)	Priorités et moyens de la formation professionnelle	Avenant du 27/8/2010 JO du 26/2/2011
VETERINAIRES PRATICIENS SALARIES (N° 3332)	Valeur du point (Sous réserve) Classification des emplois	Avenants du 25/10/2010 JO du 24/2/2011 JO du 26/2/2011
VIANDES (Industrie et commerces en gros) (N° 3179)	Egalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes,	Accord du 1/9/2010 JO du 26/2/2011
VINS, CIDRES, JUS DE FRUITS, SIROPS, SPIRITUEUX & LIQUEURS DE FRANCE (N° 3029)	Salaires minimaux (Sous réserve)	Avenant du 25/10/2010 JO du 22/2/2011

ACCORDS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

BRANCHES	THEMES	DATES
AGRICULTURE (Salariés non cadres) (CENTRE)	Protection sociale complémentaire frais de santé Prévoyance complémentaire (décès - incapacité temporaire - incapacité permanente)	Avenants du 29/3/2010 JO du 4/2/2011
ARCHITECTURE (Entreprises) (FRANCHE-COMTE) (N° 3062)	Valeur du point	Accord du 14/10/2010 JO du 23/2/2011
ARCHITECTURE (Entreprises) (ILE DE FRANCE) (N° 3062)	Salaires	Accord du 30/9/2010 JO du 23/2/2011
BATIMENT (Entreprises occupant jusqu'à dix salariés & de plus de dix salariés) (CORSE) (Ouvriers) (N° 3193 ET 3258)	Salaires minimaux Indemnités de petits déplacements	Accords du 12/05/2010 JO du 16/2/2011
BATIMENT (Employés, techniciens et agents de maîtrise) (NORD - PAS-DE-CALAIS) (N° 3002)	Salaires	Accord du 19/10/2010 JO du 22/2/2011
BATIMENT (Entreprises occupant plus de dix salariés) (Ouvriers) (NORD - PAS-DE-CALAIS) (N° 3258)	Indemnités de petits déplacements Salaires minimaux	Accords du 19/10/2010 JO du 23/2/2011
BATIMENT (Entreprises occupant plus de dix salariés) (Ouvriers) (CENTRE) (N° 3258)	Salaires minimaux (sous réserve) Indemnité de petits déplacements (sous réserve)	Accords du 11/10/2010 JO du 23/2/2011
BATIMENT (Employés, techniciens et agents de maîtrise) (LIMOUSIN) (N° 3002)	Salaires (sous réserve)	Accord du 30/11/2010 JO du 23/2/2011
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS (Ouvriers) (GUADELOUPE & DEPENDANCES) (IDCC N° 2328)	Salaires et primes	Avenant du 4/6/2009 JO du 25/2/2011

ENTREPRISES & EXPLOITATIONS DE POLYCULTURE ET D'ELEVAGE, EXPLOITATIONS MARAICHERES & DE CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP ET CUMA (Salariés agricoles non cadres) (EURE)	Régime d'assurance complémentaire prévoyance	Avenant du 25/5/2010 JO du 4/2/2011
ENTREPRISES & EXPLOITATIONS DE POLYCULTURE ET D'ELEVAGE, EXPLOITATIONS MARAICHERES & DE CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP ET CUMA (EURE) (IDCC N° 9272)	Modification de l'article 17	Avenant du 25/5/2010 JO du 4/2/2011
ENTREPRISES HORTICOLES & PEPINIERISTES (ILLE-&-VILAINE) (IDCC N° 9352)	Modification de l'article 22, création d'un article 23 à la section I, création d'un article 23 bis (remplace les articles 23 et 23 bis de la section II), modification du titre et de l'alinéa I de l'article 34, modification de l'article 36, création de 2 alinéas à l'article 42.1(en remplacement de l'alinéa premier), modification de l'article 50.1 et création d'un article 50.2	Avenant du 17/3/2010 JO du 4/2/2011
EXPLOITATIONS & ENTREPRISES AGRICOLES (ALSACE) (IDCC N° 8422)	Modification des dispositions de l'annexe I et raccordement avec la nouvelle classification Cadres Extension du champ d'application professionnel, modification des dispositions de l'annexe I et modification de l'article 18 concernant la rémunération minimum	Avenants du 17/6/2010 JO du 04/02/2011
EXPLOITATIONS & ENTREPRISES AGRICOLES (COTE-D'OR, NIEVRE, & YONNE) (IDCC N° 8262)	Mise à jour de certains articles au regard des dernières évolutions législatives	Avenant du 7/5/2010 JO du 4/2/2011
EXPLOITATIONS AGRICOLES (TARN) (IDCC N° 9811)	Modification des articles 14 et 87(Exclusion de la modification de l'article 13)	Avenant du 25/06/2010 JO du 04/02/2011
EXPLOITATIONS AGRICOLES & CUMA (Salariés non cadres) (TARN-&-GARONNE)	Protection sociale complémentaire prévoyance	Avenant du 10/6/2010 JO du 4/2/2011
EXPLOITATIONS AGRICOLES (LANDES) (IDCC N° 9401)	Mise en conformité de la convention collective (Exception article 1er/ Exclusion)	Avenant du 19/2/2010 JO du 4/2/2011

EXPLOITATIONS DE POLYCULTURE, D'ELEVAGE & DE MARAICHAGE (FINISTERE) (IDCC N° 9291)	Modification des articles 1(alinéa 1), 2(alinéas 1 et 2), 3(alinéas 3 et 4), 4 (alinéa 1), 6 (alinéas 4 et 6), 7 (alinéa 1/sous réserve),8, 11, 14 (alinéa 2), 15, 19.4 (point 2, alinéa 1), 19.5 (alinéa 2), 20, 22 (alinéa 3), 23 (alinéas 1 et 2), 24 (alinéa 1/sous réserve), 27 (alinéa 2), 28, 29 (alinéas 1et 2), 31, 32 et des points de l'annexe II. Abrogation des articles 21 et 26	Avenant du 28/6/2010 JO du 16/2/2011
EXPLOITATIONS DE POLYCULTURE, ELEVAGE, VITICULTURE, ARBORICULTURE, ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES & CUMA (INDRE) (IDCC N° 9361)	Révision de la convention	Avenant du 30/4/2010 JO du 4/2/2011
EXPLOITATIONS FORESTIERES (GASCOGNE) (IDCC N° 8721)	Actualisation des références au code du travail et à la nomenclature des activités françaises et modification des articles 5,23, 26 (exclusion), 34, 38, 43, 46 (sous réserve), 47, 52, 57, 59 (exclusion), 62, 63, 78, 82, 85 et 88(Exception article 1er).	Avenant du 27/4/2010 JO du 4/2/2011
EXPLOITATIONS HORTICOLES, MARAICHERES, DE PEPINIERES &D'ARBORICULTURE FRUITIERE (EURE-&-LOIR) (IDCC N° 9283)	Modification des dispositions de l'article 50, suppression de l'article 51, créations d'une annexe II et d'une annexe III	Avenant du 2/7/2010 JO du 4/2/2011
EXPLOITATIONS VITICOLES (CHAMPAGNE DELIMITEE) (IDCC N°8216)	Modification de l'alinéa 2 de l'article 64 « Garantie incapacité de travail, invalidité et décès »	Avenant du 12/2/2010 JO du 4/2/2011
HOTELLERIE, RESTAURATION & ACTIVITES CONNEXES (CORSE) (IDCC N° 2675)	Conciliation (Exclusion) (Sous réserve)	Accord du 19/2/2009 JO du 24/2/2011
INDUSTRIE, MANUTENTION & NETTOYAGE SUR LES AEROPORTS OUVERTS A LA CIRCULATION PUBLIQUE (Personnel) (REGION PARISIENNE) (N° 3234)	Salaires	Avenant du 5/11/2010 JO du 26/2/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES, ELECTRIQUES & CONNEXES (VAR) (IDCC N° 965)	Valeur du point et rémunérations minimales hiérarchiques Modification de la convention (sous réserves)	Accord du 23/9/2010 JO du 9/2/2011 Avenant du 23/9/2010 JO du 23/2/2011

INDUSTRIES METALLURGIQUES, ELECTRIQUES, ELECTRONIQUES & CONNEXES (LOIRE-ATLANTIQUE) (IDCC N° 1369)	Taux effectifs garantis annuels du personnel non cadre Rémunérations minimales hiérarchiques	Accords du 27/10/2010 JO du 22/2/2011
METALLURGIE (BRETAGNE)	Création d'une commission paritaire régionale de l'emploi et de la formation professionnelle et définition des règles de fonctionnement	Accord du 2/6/2010 JO du 26/2/2011
METALLURGIE ET CONSTRUCTIONS MECANIQUES (Industries) (CLERMONT-FERRAND & PUY-DE-DOME) (4 annexes) (IDCC N° 1627)	Taux effectifs garantis annuels Salaires minimaux hiérarchiques	Accords du 10/11/2010 JO du 19/2/2011
RECUPERATION & RECYCLAGE (Industries et commerces) (NORD - PAS-DE-CALAIS & PICARDIE) (N° 3228)	Modification de l'article 67 bis de la convention collective (sous réserve) Classifications Salaires Apprentissage et sa prise en charge	Avenant du 12/1/2010 Avenant du 17/9/2009 JO du 9/2/2011 Accord du 27/9/2010 JO du 19/2/2011 Accord du 14/4/2010 JO du 26/2/2011
TRAVAUX PUBLICS (Ouvriers) (MIDI-PYRENEES) (N° 3005-II)	Salaires minima pour 2011	Accord du 24/11/2010 JO du 24/2/2011
TRAVAUX PUBLICS (Ouvriers) (ETAM) (MIDI-PYRENEES) (N° 3005-II et N° 3005-III)	Indemnités de petits déplacements	Accord du 24/11/2010 JO du 24/2/2011
TRAVAUX PUBLICS (ETAM) (MIDI-PYRENEES) (N° 3005-III)	Salaires minima pour 2011	Accord du 24/11/2010 JO du 24/2/2011